

RAPPORT N° 03/4-97
au Conseil Municipal

OBJET

**MANDAT DE REALISATION POUR LE RENFORCEMENT
DES RESEAUX AEP ET AEU DE LA RHI DE LA MONTAGNE
(SECTEUR DE SAINT-BERNARD)**

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX SOGEA

Par Délibération n° 99/4-43 du Conseil Municipal en séance du 30 juin 1999, la Commune a décidé de réaliser le renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées sur le quartier de Saint-Bernard et d'en confier la réalisation à la SODIAC.

La Convention de Mandat y afférente a été signée le 9 août 1999 avec la SODIAC.

Afin de mener à bien cette mission, la SODIAC a procédé, conformément à la Convention précitée, à la passation d'un marché de travaux avec la SOGEA retenue par la Commission d'Appel d'Offres de la Commune.

Ce marché de travaux d'un montant de 1 564 760,07 euros HT concerne les renforcements primaires AEP - AEU - Lot n° 1 / Réseaux et contrôles, et prévoit des réfections de chaussée sur la largeur du revêtement affecté par les terrassements.

Lors de l'ouverture des tranchées, le constat de l'état très dégradé et insuffisant des structures de chaussée en place ne permettait pas d'envisager des réfections du revêtement limitées à la largeur de ces tranchées.

La reprise de la largeur totale du revêtement des chaussées concernées par les travaux tout en limitant l'augmentation du budget «réfection» a conduit au choix de la mise en œuvre de grave émulsion. Cette solution, par un re-profilage de chaussée, présente l'avantage de mettre en place une réfection homogène sur la largeur totale de chaussée et d'éviter d'éventuels affaissements entre la tranchée et le restant de chaussée.

La mise en œuvre de cette solution conduit à l'exécution de prestations en plus et moins-values qui génèrent des travaux supplémentaires pour un montant de 162 736,92 euros HT.

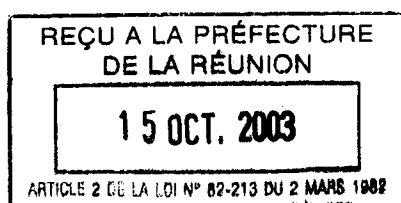
Ce projet d'Avenant sera soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres à la date du 25 septembre 2003 -avis qui vous sera communiqué en séance du Conseil Municipal-.

Les dépenses seront financées sur le Budget Annexe Eau de la Commune (65,86 %) et par la CINOR (34,14 % / Budget Annexe Assainissement).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/4-97
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

**MANDAT DE REALISATION POUR LE RENFORCEMENT
DES RESEAUX AEP ET AEU DE LA RHI DE LA MONTAGNE
(SECTEUR DE SAINT-BERNARD)**

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX SOGEA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-97 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

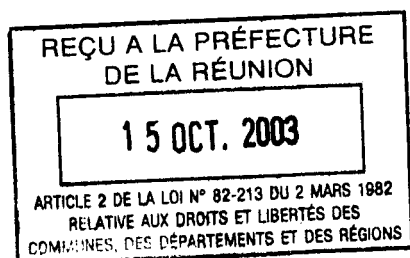
Approuve l'Avenant n° 1 au marché de travaux de la SOGEA pour le renforcement des réseaux AEP et AEU du quartier de Saint-Bernard (Lot n° 1 / Réseaux et contrôles) qui augmente le montant initial du marché de 162 736,92 euros HT.

ARTICLE 2

Autorise la SODIAC à signer ledit acte.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

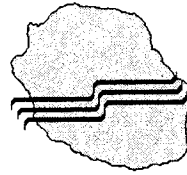
**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



MAITRISE D'OUVRAGE

SODIAC
50, Quai Ouest
97 400 SAINT DENIS

MAITRISE D'OEUVRE



I.D.R
BP 7
97 418 PLAINE DES CAFRES
Tél. / Fax : 02.62.59.14.68

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT DENIS

RENFORCEMENTS AEP / EU

**RENFORCEMENTS AEP / EU PRIMAIRES SUR LA
ZAC DE SAINT BERNARD
LOT 1 : RESEAUX & CONTROLES**

TITULAIRE : ENTREPRISE SOGEA

AVENANT N° 1

Septembre 2003

COMMUNE DE SAINT DENIS

RENFORCEMENTS PRIMAIRES AEP / EU – LOT 1 ZAC ST-BERNARD - COMMUNE DE SAINT DENIS

AVENANT N° 1

Intitulé du marché : Renforcements Primaires AEP / EU sur la Commune de Saint Denis :
Lot 1 : Réseaux & contrôles

Maître d'ouvrage : SODIAC – 50 Quai Ouest – BP 710 – 97474 Saint Denis Cedex

Maître d'œuvre : BET I.D.R – BP 7 – 97 418 PLAINE DES CAFRES

Titulaire du Marché : Entreprise SOGEA - 1 Bd du Chaudron - BP 21 - 97 491 Ste Clotilde Cedex

Opération N°: 125

Marché N°: 02 069-01

Notifié le : 19/11/2002

Montant initial : 1 564 760,07 € HT - 1 697 764,68 € TTC

Article 1

Le présent Avenant a pour objet la prise en compte de la modification du marché de base suite aux travaux supplémentaire demandés par le Maître d'Ouvrage.

Cet avenant intègre les travaux supplémentaires suivants :

❖ Budget prévu au Marché

Le budget prévu initialement au Marché, avec la prise en compte des options de mise en oeuvre d'enrobés, prévoit au droit des tranchées, une réfection définitive en enrobés sur toute la surface.

	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2	TOTAL
Surface (m2)	10 235	776	1 280	12 291
A.10 : D + R bicouche (€ HT)	47 695,10	3 616,16	5 964,80	57 276,06
A.19 : PV enrobés (€ HT)	148 816,90 (option 2)	11 283,04 (option 4)	18 611,20 (option 5)	178 711,14
TOTAL (€ HT)	196 512,00	14 899,20	24 576,00	235 987,20

❖ **Définition des travaux de réfection proposés :**

Les travaux de réfection proposés reviennent à chiffrer une réfection sur toute la largeur des voies empruntées :

- réfection en grave-émulsion 0/10 avec constitution d'une couche de base uniquement au droit de la tranchée, et réutilisation de revêtements en place comme support en dehors de la tranchée ; la démolition de chaussée ne s'applique qu'au droit de la tranchée ;

L'**option retenue** a fait l'objet d'une proposition de l'entreprise titulaire SOGEA par devis N° 02 – TP 3745 : 11,43 € HT / m².

❖ **Surfaces Totales des voies revêtues empruntées par les réseaux projetés**

	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2	TOTAL
Surface voies revêtues empruntées (m ²)	28 133	3 074	3 677	34 884
Surface tranchées initiales (m ²)	10 235	776	1 280	12 291
Facteur d'accroissement	x 2,75	x 4.18	x 2,87	x 2,84

La surface totale est d'environ 34 884 m² répartie en 12 291 m² sur tranchées et 22 593 m² hors tranchées.

❖ **Coût global de l'option Grave Emulsion & Plus values par rapport au marché initial :**

	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2	TOTAL
Coût global Option GE (€ HT)	321 560,19	37 136,07	42 028,11	398 724,12
Budget prévu au Marché (€ HT)	196 512,00	14 899,20	24 576,00	235 987,20
Plus Value Option GE (€ HT)	125 048,19	22 236.87	17 452.11	162 736,92

Article 2

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant de base en € HT	Montant du présent avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
1 564 760,07 €	162 736,92	1 727 496,99 €

Article 3

Toutes les clauses et conditions du marché initial restent inchangées. Le présent avenant modifie uniquement le coût global du marché.

Saint Denis le,

L'entreprise

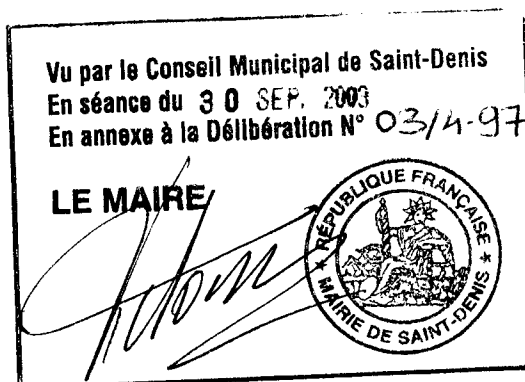
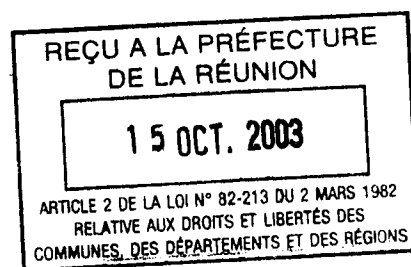
le Maître d'Ouvrage

SOGEA

NOTIFICATION

L'an deux mille trois , le :
Je soussigné Mr , Mme :
Représentant l'entreprise :
Déclare avoir reçu un exemplaire de l'avenant N° 1 daté du

Signature et cachet





RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Renforcement AEP – EU RHI St-Bernard – Mandat de réalisation SODIAC

Date de la réunion de la Commission : 24 septembre 2003

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	<	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	x	
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre	<	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	x	
M. POYNIN J. Hugues	Conseiller municipal	Membre	<	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		x

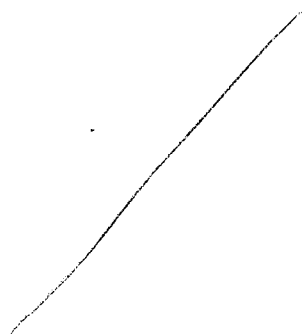
Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. NICOLAY Gérard	DDCCRF			x
M.	Receveur Municipal			<

L'article 8 de la loi du 08 Février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

Après examen du projet d'avenant ci-annexé, la commission décide :

d'émettre un avis favorable à la passation de l'avenant,
faisant passer le montant de marché de 1 569 760,07 € HT à
1 727 996,99 € HT.



SAINT-DENIS, LE 24/09/03
LE PRESIDENT

Fouquet D.

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

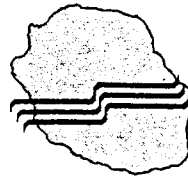
LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
15 OCT. 2003
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

MAITRISE D'OUVRAGE

SODIAC
50, Quai Ouest
97 400 SAINT DENIS

MAITRISE D'OEUVRE



I.D.R
BP 7
97 418 PLAINE DES CAFRES
Tél. / Fax : 02.62.59.14.68

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT DENIS

RENFORCEMENTS AEP / EU

**RENFORCEMENTS AEP / EU PRIMAIRES SUR LA
ZAC DE SAINT BERNARD
LOT 1 : RESEAUX & CONTROLES**

TITULAIRE : ENTREPRISE SOGEA

AVENANT N° 1

Septembre 2003

COMMUNE DE SAINT DENIS

RENFORCEMENTS PRIMAIRES AEP / EU – LOT 1 ZAC ST-BERNARD - COMMUNE DE SAINT DENIS

AVENANT N° 1

Intitulé du marché : Renforcements Primaires AEP / EU sur la Commune de Saint Denis :
Lot 1 : Réseaux & contrôles

Maître d'ouvrage : SODIAC – 50 Quai Ouest – BP 710 – 97474 Saint Denis Cedex

Maître d'œuvre : BET I.D.R – BP 7 – 97 418 PLAINE DES CAFRES

Titulaire du Marché : Entreprise SOGEA - 1 Bd du Chaudron - BP 21 - 97 491 Ste Clotilde Cedex

Opération N°: 125

Marché N°: 02 069-01

Notifié le : 19/11/2002

Montant initial : 1 564 760,07 € HT - 1 697 764,68 € TTC

Article 1

Le présent Avenant a pour objet la prise en compte de la modification du marché de base suite aux travaux supplémentaires demandés par le Maître d'Ouvrage.

Cet avenant intègre les travaux supplémentaires suivants :

❖ Budget prévu au Marché

Le budget prévu initialement au Marché, avec la prise en compte des options de mise en oeuvre d'enrobés, prévoit au droit des tranchées, une réfection définitive en enrobés sur toute la surface.

	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2	TOTAL
Surface (m2)	10 235	776	1 280	12 291
A.10.: D + R bicouche (€ HT)	47 695,10	3 616,16	5 964,80	57 276,06
A.19 : PV enrobés (€ HT)	148 816,90 (option 2)	11 283,04 (option 4)	18 611,20 (option 5)	178 711,14
TOTAL (€ HT)	196 512,00	14 899,20	24 576,00	235 987,20

❖ **Définition des travaux de réfection proposés :**

Les travaux de réfection proposés reviennent à chiffrer une réfection sur toute la largeur des voies empruntées :

- réfection en grave-émulsion 0/10 avec constitution d'une couche de base uniquement au droit de la tranchée, et réutilisation de revêtements en place comme support en dehors de la tranchée ; la démolition de chaussée ne s'applique qu'au droit de la tranchée ;

L'option retenue a fait l'objet d'une proposition de l'entreprise titulaire SOGEA par devis N° 02 – TP 3745 : 11,43 € HT / m2.

❖ **Surfaces Totales des voies revêtues empruntées par les réseaux projetés**

	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2	TOTAL
Surface voies revêtues empruntées (m2)	28 133	3 074	3 677	34 884
Surface tranchées initiales (m2)	10 235	776	1 280	12 291
Facteur d'accroissement	x 2,75	x 4.18	x 2,87	x 2,84

La surface totale est d'environ 34 884 m2 répartie en 12 291 m2 sur tranchées et 22 593 m2 hors tranchées.

❖ **Coût global de l'option Grave Emulsion & Plus values par rapport au marché initial :**

	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2	TOTAL
Coût global Option GE (€ HT)	321 560,19	37 136,07	42 028,11	398 724,12
Budget prévu au Marché (€ HT)	196 512,00	14 899,20	24 576,00	235 987,20
Plus Value Option GE (€ HT)	125 048,19	22 236,87	17 452,11	162 736,92

Article 2

Le montant du marché est modifié comme suit :

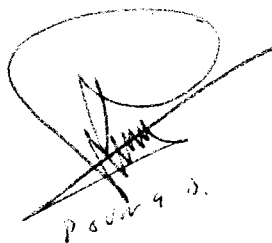
Montant de base en € HT	Montant du présent avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
1 564 760,07 €	162 736,92	1 727 496,99 €

Article 3

Toutes les clauses et conditions du marché initial restent inchangées. Le présent avenant modifie uniquement le coût global du marché.

L'entreprise

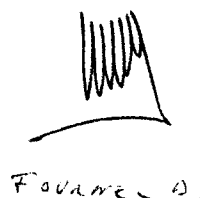
SOGEA



POUR Q. D.

Saint Denis le,

le Maître d'Ouvrage

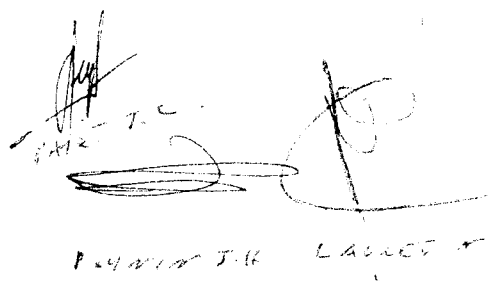


Fouane Q.

NOTIFICATION

L'an deux mille trois, le :
Je soussigné Mr, Mme :
Représentant l'entreprise :
Déclare avoir reçu un exemplaire de l'avenant N° 1 daté du

Signature et cachet



POUR Q. D. LAURENT

